

Aide à l'accompagnement des entreprises fragilisées

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

Cette aide permet de faire le diagnostic économique, financier et stratégique, identifiant la nature des difficultés et validant les informations financières établies des prévisionnels financiers, d'exploitation et de trésorerie et la modélisation de plans de retournement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

L'aide vise les entreprises de toutes tailles rencontrant des difficultés d'origine conjoncturelle ou structurelle qui peuvent correspondre à la situation légale de l'entreprise en difficulté.

Pour quel projet ?

- Dépenses concernées

Les dépenses éligibles sont les coûts des prestataires externes.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide intervient sous forme de subvention représentant 50% maximum des prestations externes.

L'aide s'applique notamment dans le respect de la règle de minimis.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

- Après de quel organisme

L'entreprise peut se rapprocher du Service Relation aux Usagers/ Unité entreprise en difficulté au 05 49 38 49 38.

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Aides soumises au règlement
 - › Règle de minimis n°2023/2831

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région
14, Rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 05 57 57 80 00